L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 26 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:

A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

« Mr. Roman, le Sénat de l'Etat de la Louisiane, apprenant les nouvelles générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, a cru l'emporter avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

« Résolu par le président du Sénat son intimité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 3 février 1835.

Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouverneur de cet Etat, par ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la vigueur et la fermeté, et par un zèle infatigable pour le service public; que dans l'exécution de ces lois il a montré fidélité, et dans l'exécution de ses fonctions officielles intégrité et pureté; et a soutenu toujours l'intérêt et la gloire de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec l'estime et l'estime personnelle."

"Signé, Le Orateur de la Chambre des Représentants à l'exécution de M. Roman, copie de ces résolutions".

Représentant du 1er. District au Congrès

JOHN SLIDELL.

Pour le SENAT de la Louisiane.

ALBERT HOA.

Après [illegible] sommes [illegible] vous, les amis de Mr P[illegible] rendre sa part de [illegible] nous avons la certitude [illegible] rendre samedi à [illegible] nommer.

Nous [illegible] avec plaisir l'éditorial de l'Abeille du 25 juin propage par les feuilles qui lui sont opposées, et tout homme raisonnable ne verra pas, dans [illegible] qu'on donne, de mépris pour les noms [illegible] la circulaire dont nous la sous mentions; [illegible] partagera notre indignation contre un docu[illegible] qui n'est à tout prendre que le résumé de vingt [illegible] de calomnies ou, si l'on peut s'exprimer [illegible] que l'écume rabiale d'un parti aux abois. [illegible] injures, des insultes directes à une famille [illegible] ses opinions ont été toujours exprimées avec [illegible] modération, ne sauraient détruire l'effet de ces sommations [illegible] n'ont un pareil effet, et, en résumer, dans [illegible] circulaire, les calomnies et les fausses à déduire [illegible] ridicules vous étant un moyen dont on ne [illegible] attendre de succès qu'en y associant des [illegible] honorables. Cependant, nous ne saurions que [illegible] cette circulaire, où pour tout dire, l'inconvenance d'une telle démarche et ce qu'il y avait de plus [illegible] à cette affaire, n'était pas attribuer à dessein [illegible] à l'aliénation de l'esprit de parti. En effet, il n'est pas [illegible] des signatures de la circulaire qui soutint [illegible] de la [illegible] ne contient; et [illegible] d'assurances et d'assertions fausses, [illegible] n'est pas [illegible] de cette Chambre pour sa conduite [illegible] de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière [illegible] de cette Chambre pour sa conduite [illegible] de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation